

<u>Informations destinées aux parents concernant le plan d'action national pour la garde d'enfants (2021 - 2028)</u>

Introduction

Pour de nombreux enfants, l'assistant maternel est la principale personne qui s'occupe d'eux, en plus de leurs parents, souvent dès la petite enfance, et ce jusqu'à l'âge scolaire. Les assistants maternels intègrent la prise en charge des enfants dans leur propre vie familiale et permettent aux enfants de vivre des activités quotidiennes comme celles qu'ils vivraient chez eux. Les assistants maternels deviennent souvent une figure chérie et constante dans la vie d'un enfant - presque comme une deuxième famille.

Les assistants maternels sont très appréciés par de nombreux parents en raison de l'environnement familial, des relations solides et durables qu'ils entretiennent, du faible ratio enfant/adulte et de la flexibilité qu'ils peuvent offrir. Les assistants maternels accueillent des enfants de tous âges, permettant ainsi aux parents de faire garder les frères et sœurs ensemble.

Le ministère de l'Enfance, de l'Égalité, de la Diversité, de l'Inclusion et de la Jeunesse a élaboré un plan d'action national pour la garde d'enfants qui a été publié en avril 2021. Ce plan d'action entend améliorer l'accès, par le biais de la garde d'enfants, à des services de garde de haute qualité et abordables pour les jeunes enfants et les enfants d'âge scolaire.

En quoi consiste le plan d'action national pour la garde d'enfants?

Étalé sur les huit prochaines années, le plan d'action prévoit des mesures en matière de réglementation, d'aides et de subventions pour tous les assistants maternels rémunérés et non apparentés. Le plan d'action apportera des changements et des avantages considérables pour les assistants maternels, les enfants et les familles qui utilisent leurs services.

Le plan d'action répond aux engagements suivants :

- Le programme pour le gouvernement pour examiner les options permettant de faciliter l'accès aux subventions, par exemple le programme national de garde d'enfants pour les parents faisant appel à des assistants maternels non apparentés.
- First 5 promouvoir et soutenir l'inscription des assistants maternels rémunérés et non apparentés qui peuvent actuellement s'inscrire auprès de Tusla et étendre la réglementation à tous les autres assistants maternels rémunérés et non apparentés, de manière progressive, pendant la durée de la stratégie.

Quel est l'objectif du plan d'action national pour la garde d'enfants ?

Le plan d'action a pour objectif de mieux reconnaître la garde d'enfants et de soutenir les assistants maternels dans leur travail d'éducation et de garde de haute qualité des jeunes enfants et des enfants d'âge scolaire, favorisant ainsi le développement de l'enfant et les résultats de l'apprentissage et aidant les familles.

Le plan d'action vise à soutenir le choix des parents et à élargir l'offre de services flexibles et abordables en matière d'éducation et de garde de jeunes enfants et d'enfants d'âge scolaire pour les parents qui travaillent.

À qui s'adresse le plan d'action national pour la garde d'enfants?

Ce plan d'action est destiné à venir en aide à tous les assistants maternels rémunérés et non apparentés, aux parents, ainsi qu'aux enfants.

Le plan d'action n'est pas principalement concentré sur les nounous ou les personnes au pair qui travaillent au domicile de l'enfant, qui sont employées par les parents de l'enfant.

Quelle est la vision du plan d'action national pour la garde d'enfants ?

Le plan d'action vise à garantir :

que les enfants, les familles et les communautés en Irlande puissent bénéficier des avantages d'une garde d'enfants de qualité dans un environnement de vie familiale, axé sur les relations, comme s'ils avaient un deuxième chez-soi.

que l'apprentissage de la vie, la continuité des gardes et la flexibilité qu'offrent les services de garde d'enfants de qualité soient reconnus et soutenus par la création d'un système d'assurance qualité approprié qui protège et renforce ce modèle de garde d'enfants établi de longue date et respecté.

Comment le plan d'action national pour les services de garde d'enfants profitera-t-il aux parents ?

Le plan d'action permettra aux parents d'accéder plus facilement à des services adéquats et abordables de garde pour de jeunes enfants et des enfants d'âge scolaire. Le plan d'action permettra d'améliorer la qualité de l'offre, de renforcer les résultats pour les enfants et d'apporter une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien aux assistants maternels. Il permettra à un plus grand nombre d'assistants maternels de prendre part au programme national de garde d'enfants et les encouragera à s'inscrire auprès de Tusla. Ainsi, les parents pourront recevoir des subventions auxquelles ils n'avaient pas accès auparavant.

Comment les parents seront-ils consultés au sujet des évolutions futures ?

Le plan d'action a été élaboré sur la base de la consultation des parents. Les parents continueront d'occuper une place centrale, et ils auront l'occasion d'être consultés ultérieurement à des étapes clés. Il sera notamment important de tenir compte des points de vue et des opinions des parents dans l'élaboration des nouvelles réglementations et des processus d'inspection, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés au cadre de la garde d'enfant et de la maison.

Qu'est-ce que cela implique ?

	Phase 1 : Préparation (2-3 ans)	Phase 2 : Transition (3-5 ans)	Phase 3 : Mise en œuvre complète à partir de 2028
Législation et réglementati on	Rédaction d'une nouvelle réglementation spécifique aux assistants maternels	Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation spécifique aux assistants maternels	Révision de la nouvelle réglementation spécifique aux assistants maternels
Exigences en matière de qualification et de formation	Mettre au point des programmes de formation pour les assistants maternels et instaurer un programme de formation de base.	Programme de développement de la qualité disponible pour les assistants maternels qui ont suivi le programme de formation de base.	Programme de développement de la qualité terminé pour les assistants maternels actuels
Aides de qualité	Étudier les options d'aide aux assistants maternels par le biais des structures existantes et de nouvelles options.	Étendre et améliorer les aides de qualité pour les assistants maternels.	Fournir des aides de qualité et équitables aux assistants maternels et aux prestataires exerçant dans des centres d'accueil.
Financement et aides financières	Soutenir les assistants maternels qui répondent aux exigences réglementaires actuelles en vue de participer au programme national de garde d'enfants.	Ouvrir le programme national de garde d'enfants à tous les assistants maternels qui répondent aux nouvelles exigences réglementaires, y compris le programme de formation de base.	Le programme national de garde d'enfants est ouvert à tous les assistants maternels qui continuent à satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires, y compris le programme de développement de la qualité.
Consultation et communication	Définir une stratégie de consultation et de communication	Mettre en œuvre la stratégie de consultation et de communication	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de consultation et de communication

Que dois-je faire maintenant?

Vous ne devez rien faire pour l'instant. Les parents seront informés aux étapes clés de la mise en œuvre du plan d'action. Pour des informations à jour, suivez-nous sur Facebook et sur notre page web, qui sera actualisée au fur et à mesure des progrès réalisés.

Où les parents peuvent-ils obtenir des informations supplémentaires et de l'aide ?

Local City/County Childcare Committees Childminding Ireland

Early Childhood Ireland Barnardos

National Parents Council National Childhood Network

Glossaire des termes :

First Five: First 5 est une stratégie pangouvernementale visant à améliorer la vie des bébés, des jeunes enfants et de leurs familles. Ce plan décennal permettra de s'assurer que chaque enfant vit des moments positifs en bas âge et connaît un bon départ dans la vie.

Programme de formation de base : Un programme de formation de base spécifique aux assistants maternels sera élaboré. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement.

Programme de développement de la qualité (QDP) : Un programme de développement de la qualité de la formation et du soutien spécifique à la garde d'enfants sera élaboré à la suite du programme de formation de base, offrant aux assistants maternels un programme local et soutenu de développement de la qualité.